

DÉCISION MUNICIPALE N°2025_268

OBJET : SERVICE INFORMATIQUE – ATTRIBUTION D'UNE MISSION D'INTEGRATION DU NOUVEAU PLAN LOCAL DE L'URBANISME DANS X'MAP A LA S.A.S.U. « SIRAP »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2025_85 en date du 15 octobre 2025 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n°D2025/69 du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2025 approuvant la révision de droit commun du Plan Local d'Urbanisme,

VU le Budget Communal,

VU la proposition ci-annexée,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer les nouvelles données en lien avec le Plan Local de l'Urbanisme adopté en octobre 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services numériques du Service urbanisme et Foncier ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Missionner pour une prestation d'intégration du nouveau Plan Local de l'Urbanisme dans le logiciel X'MAP, la S.A.S.U. « SIRAP » représentée par Monsieur Patrice LEMAY, en sa qualité de Président, sis ZA Paul Louis Héroult – BP 253 – 26 106 ROMANS SUR ISERE Cedex.

Article 2 :

S'acquitter du montant annuel des prestations établi à **420 € T.T.C** (Quatre cent vingt euros Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif, sur présentation d'une facture annuelle via le portail Chorus Pro et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

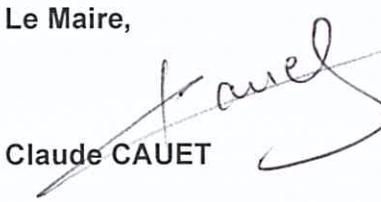
Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 01/12/2025

Le Maire,


Claude CAUET



Transmis en Préfecture le : 02/12/2025
Publié(e) le : 02/12/2025
Exécutoire le : 02/12/2025



SIRAP S.A.S.U.

ZA Paul Louis Héroult
BP 253
26 106 ROMANS sur ISERE Cedex

Tel : 0 970 590 590 Fax : 04 75 70 07 98
Internet : www.sirap.fr
e-mail : info@sirap.fr

Contact(s) : Mr BARGY Aurélien
0670279128
a.bargy@sirap.fr

Rédacteur : Léon DUHEM

Devis	N° :	DE251064
DATE	N° CLIENT	PAGE
28/11/2025	41161538	1

MAIRIE DE PIERRELAYE

42 Bis Rue Victor Hugo

95480 PIERRELAYE

Commentaire	Mode de règlement
Intégration du PLU dans X'Map	Virement à 30 jours

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Prix Remisé	Remise	Montant HT
XLAYERS_INT-PLU	Intégration d'un PLU (CNIG) dans X'Map Code Insee : 95188	1,00	350,00	350,00		350,00

A partir des fichiers SHP fournis par la Commune ou téléchargés directement sur le Géoportal Urbanisme

FORFAIT

S.A.S.U. au capital de 91 070 Euros - R.C.S. Romans B 315 920 140 - Siret 315 920 140 00086 - APE 5829 C PAGE N° 11

Bon pour Commande date, cachet et signature
Le 01/12/2025
Pour la Commune de Pierrelaye
C.CAUET, Maire 

BASE HT TVA	20% 350,00 €		TOTAL TTC
TOTAL HT		350,00 €	420,00 €
MONTANT TVA	70,00 €		

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82260034026 auprès du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

RESERVE DE PROPRIETE: Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. *val d'ou*
Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).